

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 16 DECEMBRE 2014

ETAIENT PRESENTS : Christophe BOCQUET, Annie CHAUVET, Patrick LEHOURS, Odile NORMAND, Benjamin LERAY, Ginette WERLER, Franck PARIS, Laurent GROLLIER, Christian ROCHERY, Nadège HALLIER, Johanna BERTIN

ETAIENT EXCUSES : Franck SULPICE qui a donné pouvoir à Nadège Hallier, Stéphane GOOSSENS

ETAIENT ABSENTS : Nadia THOMAS, Sabrina CLEDES

.....

DCM 2014 – 1201 - REFORME SUR LES RYTHMES SCOLAIRES – REVERSEMENT DU FONDS D'AMORCAGE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR PAYS DE RETZ

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément aux engagements gouvernementaux et dans le cadre de la réforme sur les rythmes scolaires, les aides au titres du fonds d'amorçage ont été reconduites pour la rentrée scolaire 2014/2015. Le cadre règlementaire de cette aide précise que les communes en sont bénéficiaires.

Il explique également que dans le cadre de sa compétence « petite enfance, enfance, jeunesse », la communauté de communes a été chargée de coordonner la mise en place de la nouvelle organisation sur le territoire.

Les coûts pour la communauté de communes et pour les communes ont été estimés. Le cout représente en moyenne : 60 % pour la communauté de communes et 40 % pour la commune

Le conseil communautaire réuni en séance ordinaire le 20 novembre dernier s'est prononcé à l'unanimité sur une répartition selon ces pourcentages.

Le Conseil Municipal, après délibération, **DECIDE**, à l'unanimité, de reverser à la communauté de communes Cœur Pays de Retz une partie du fonds d'amorçage représentant l'équivalent de 54,00 € par élève et correspondant à l'année scolaire 2014/2015.

DCM 2014 – 1202 – CONVENTION PARTICULIERE INFORMATION COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

Dans le cadre du projet de construction du cabinet dentaire de Mme Cécilia Guibouin, le Conseil Municipal **DONNE AUTORISATION** à Monsieur le Maire de signer la convention qui doit être établie entre Mme Guibouin et la commune afin de convenir de la répartition du coût et de l'entretien de l'infrastructure de communication électronique. La commune s'engage, après réalisation de l'opération, à prendre la propriété et la maintenance de l'entretien de ce génie civil.

DCM 2014 – 1204 – TRAVAUX SALLE MUNICIPALE – LANCEMENT DE LA CONSULTATION – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire rappelle aux élus la nécessité de faire réaliser des travaux d'aménagement de la salle municipale afin de pouvoir d'une part permettre l'accès à la parcelle devant accueillir le nouveau cabinet dentaire et d'autre part mettre aux normes d'accessibilité les sanitaires publics.

Le Conseil Municipal après délibération,

DECIDE de s'engager à faire réaliser l'ensemble des travaux d'aménagement de la salle municipale et des toilettes publiques selon le projet exposé à l'assemblée ;

AUTORISE le Maire à lancer la consultation desdits travaux et à signer tous les documents du marché et autres se rapportant à l'opération ;

SOLLICITE, pour cette opération, une subvention dans le cadre des Fonds de Développement Solidaire pour les Communes (FDSC) auprès du Conseil Générale de Loire Atlantique.

DCM 2014 – 1205 – PRISE EN CHARGE DU BORNAGE AU LIEU-DIT « LA BOIRIE »

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'une demande de régularisation de situation cadastrale (emprise du domaine public sur terrain privé) au lieu-dit « La Boirie ».

En conséquence, le Conseil Municipal, après délibération,

DECIDE de prendre en charge les frais de géomètre liés au bornage de l'opération ayant lieu au lieu-dit « La Boirie » ;

DIT, à l'unanimité, que dorénavant les frais liés à des bornages de régularisation ou autres seront étudiés avant tout accord de prise en charge et seront « de principe » soumis au partage.

DCM 2014 – 1206 – TARIFS CANTINE – ECOLES – ANNEE 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** d'augmenter d'environ 1,5 % les tarifs de l'année 2014 pour la cantine et les écoles, soit :

		ANNEE 2013	ANNEE 2014 (+ 1,5 %)	VOTE ANNEE 2015
CANTINE	prenant le repas	3,45	3,50	3,50
	ne prenant pas le repas	1,13	1,15	1,20
ECOLE PRIVEE ET PUBLIQUE	fournitures scolaires par élève et par an	40,40	41,00	41,60
	spectacle Noël par élève de Vue	7,00	7,10	7,00
	transport scolaire/an/élève de Vue	23,00	23,50	23,80
ECOLE PRIVEE	enveloppe pour le fonctionnement (paiement par la commune)	44 819,00	51 675,00	- 52 000,00
ECOLE PUBLIQUE	manuels scolaires	525,00	533,00	541,00
	frais de direction	153,00	155,00	157,00
	projet école (2015/2018)	377,00	383,00	4 500,00 maxi
	rased	80,00	254,00	300,00
	abonnements revues	235,00	238,00	242,00
	livres bibliothèques	538,00	546,00	554,00
	spectacle fin d'année/élève de Vue	2,50	2,50	-

DCM 2014 – 1207 – TARIFS LOGEMENTS LOCATIFS ET MAISON DE LA SANTE – ANNEE 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **VOTE** les tarifs « logements locatifs et maison de la santé » pour l'année 2015, comme suit :

		2013	VOTE 2014	VOTE TARIFS 2015
LOGEMENTS LOCATIFS ET STOCKAGE	Bâtiment des Civelles	52,00	53,00	54,00
	19 Rte de Paimboeuf	380,66 + 24,00	380,66 + 24,00	380,66 + 24,00
	23 Rte de Paimboeuf	400,00	380,00 + 45,00	380,00 + 45,00
	4 Rue Royale	426,00	426,00	426,00
		2013	VOTE 2014	VOTE TARIFS 2015
LOCATIONS MAISON DE LA SANTE	Dentiste	713,07	713,07	713,07
	Médecin	408,50	408,50	408,50
	Kiné	408,50	408,50	408,50
	Centre de soins	mise à disposition gratuite	mise à disposition gratuite	mise à disposition gratuite

DCM 2014 – 1208 – TARIFS 2015 – VOIRIE – CIMETIERE – DROIT DE PLACE - PHOTOCOPIES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer les tarifs voirie, cimetière, droit de place et photocopie, pour l'année 2015, comme suit,

	TARIFS 2014	TARIFS 2015
VOIRIE ACCES PARCELLE		
Pose de 3 buses (7,20 mètres) - prise en charge mairie		
Pose d'une 4 ^{ème} buse		
Fourniture à charge du demandeur par mètre linéaire	26,25	27,00
Si buse fournie par la commune : participation du demandeur au prix coutant		

Pose d'une grille 500 x 500	115,50	118,00
Pose d'une grille 400 x 400	63,00	64,00
VOIRIE AUTRES ACCES		
Pose par la commune et fourniture par le demandeur - tarif au mètre linéaire Si la ou les buses sont fournies par la commune : le demandeur participe au prix coutant des buses achetées par la commune	26,25	27,00
CIMETIERE		
Cinquantenaire	495,00	503,00
Trentenaire	120,00	122,00
15 ans	85,00	87,00
Concession columbarium – 30 ans – attribution + emplacement	900,00 115,00	914,00 117,00
Concession columbarium – 15 ans – attribution + emplacement	900,00 81,00	914,00 83,00
DROIT DE PLACE		
Tarif au mètre linéaire	0,64	0,65
Déballage occasionnel – camion de moins de 12 mètres	10,00	11,00
Déballage occasionnel – camion de plus de 12 mètres	14,00	15,00
PHOTOCOPIES POUR LES PARTICULIERS		
Carte 10 photocopies	2,50	2,50
La photocopie (A4 et A3)	0,25	0,25
Le fax (par appel)	0,50	0,50

DCM 2014 – 1209 – TARIFS LOCATION SALLE MUNICIPALE – ANNEE 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** d'augmenter de 1,5 % les tarifs de l'année 2015 de la salle municipale, arrondis à :

SALLE COMMUNALE - sans vaisselle		TARIFS 2015	TARIFS VOTES ANNEE 2016
ASSOCIATION COMMUNE	(loto+belote... manif avec recettes)	41,00	42,00
ASSOCIATION HORS COMMUNE 1/2 JOURNEE	(loto+belote... manif avec recettes) maxi 3/ans	168,00	170,00
ORGANISME HORS COMMUNE	REUNION PRIVEE	92,00	93,00
	VIN D'HONNEUR	92,00	93,00
HABITANT COMMUNE	soirée à partir de 17 h	127,00	129,00
HABITANT OU ASSOCIATION HORS COMMUNE	soirée à partir de 17 h	173,00	176,00
HABITANT COMMUNE	journée	163,00	165,00
HABITANT ET ASSOCIATIONS HORS COMMUNE	journée	388,00	394,00

FORFAIT CHAUFFAGE DU 1/11 AU 31/03		20,00	25,00
---------------------------------------	--	-------	-------

DCM 2014 – 1211– AUTORISATION DE PAIEMENT DES INVESTISSEMENTS AVANT LE VOTE DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire rappelle que selon les dispositions de l'article L 1612-1 du CGCT, dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération de son conseil municipal, décider de mandater des dépenses d'investissements dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente.

Il précise qu'à l'issue de l'exercice 2014, les crédits engagés mais non mandatés vont faire l'objet d'un report permettant de payer des factures d'investissement arrivant avant le vote du budget primitif 2015. Néanmoins, le montant reporté sera peut être insuffisant pour palier aux paiements à venir.

Par anticipation et prudence budgétaire, le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à engager et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 80 000,00 € dans l'attente du vote du budget primitif 2015 de la commune de Vue. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à engager et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 80 000,00 € dans l'attente du vote du budget primitif 2015 de la commune de Vue.

DCM 2014 – 1212– EXPOSITION A LA BIBLIOTHEQUE

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande de l'école privée Sainte Anne d'exposer à la bibliothèque municipale (plus large public) les photos et archives qui ont été exposées à l'occasion des « 100 ans » de l'établissement. Le Conseil Municipal, après délibération,

DONNE UN AVIS FAVORABLE à la demande de l'école privée Sainte Anne de mettre en place leur exposition à la bibliothèque municipale.